



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240202-2024005-DE



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2024005
Location du logement des écoles**

Séance du 02 février 2024

Le 02 février 2024, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

Absents : M. DEVILLARD Claude, Mme PELLETIER Emeline.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M. DELIGEARD Arnaud.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 29 Janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 29 Janvier 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement communal situé au 6 rue des Ecoles est vacant depuis le départ du dernier locataire. Il indique au Conseil Municipal qu'il a reçu à ce jour cinq lettres de candidature en mairie et qu'il en a donné lecture lors de la dernière réunion de la Commission Bâtiments Communaux.

Les candidats à la location sont :

- M. LE FUR Olivier résidant dans son camping-car stationné à TRETEAU
- M. COLLODEAU Lionel, locataire à MONTOLDRE
- M. MACHURET Franck et Mme BEAUBOIS Sabrina, locataires à CINDRE
- Mme BOUVET Virginie, locataire à SAINT-GERAND-LE-PUY
- M. RENAUD Jérémy, locataire à MOULINS

La Commission :

- A désigné M. RENAUD Jérémy.
- A fixé le montant du loyer mensuel à 520 €, révisable chaque année en tenant compte de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.
- A demandé une caution d'un mois de loyer, soit 520 €.
- A précisé que l'état des lieux sera à faire à la date de démarrage du contrat de location.



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240202-2024005-DE

S²LO

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces termes après en avoir délibéré et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et à intervenir.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

